



**INTERCO
JUSTICE**

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco.cfdt.fr

 @interco_cfdt_officiel

 /interco_cfdt_officiel

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CFDT

Formation spécialisée

CSA des services judiciaires

du 10 février 2026

Monsieur le directeur,

En ce début d'année 2026, **la CFDT** espère que l'adoption du budget de la Nation permettra d'apaiser les tensions budgétaires qu'ont rencontré jusqu'ici les juridictions.

En effet, le manque de budget se fait cruellement ressentir et cela pèse sur les conditions de travail des agents et magistrats et évidemment sur leur moral.

Les budgets « Qualité de Vie et Conditions de Travail » (QVCT) devront être redéployés efficacement, c'est-à-dire de façon concertée, pour que les agents sur le terrain puissent réellement en bénéficier.

La CFDT veillera à ce que les juridictions puissent œuvrer pour le bien-être des agents et demande à cette instance d'y veiller également.

Les personnes « ressource », que sont les psychologues cliniciennes, la psychologue du travail, les médecins du travail, les assistants de prévention et tous les intervenants dans ce secteur, sont assaillis de toute part. Leurs sollicitations sont nombreuses et en constante augmentation.

La CFDT tient d'ailleurs à les remercier, ainsi que les DRHAS, pour l'accompagnement des agents en souffrance ou en difficulté et pour les suggestions et propositions d'amélioration faites aux chefs de juridiction ou aux directions.

A ce titre, les militants CFDT sont régulièrement sollicités sur l'amélioration des conditions de travail (QVCT) et sur la sécurité des sites.

La charge de travail importante ne fait qu'augmenter. Les logiciels informatiques déployés tels que Portalis ne sont pas toujours aboutis en fonction des différents contentieux et obligent à un double suivi informatique. Les reprises de données ne sont pas toujours effectives et laissent les agents avec une surcharge de travail non prise en compte.

Par ailleurs, l'arrivée de l'IA devrait ne plus tarder si les expérimentations menées sont probantes. Si tel était le cas au cours de cette année 2026, **la CFDT** requiert un accompagnement renforcé dans ces changements de méthodes de travail induits par ce nouvel outil qui ne doit en aucun cas alourdir plus encore la charge de travail des agents. Cet outil doit être un facilitateur.

Comment parler de conditions de travail quand les locaux sont vétustes et pour certains sans chauffage ?

Ce problème est récurrent dans beaucoup de nos juridictions et reste toujours d'actualité. Travailler dans le froid ne doit pas être normal, tout comme l'absence de climatisation en période estivale ne doit pas l'être non plus.

La vétusté des locaux participe évidemment à la dégradation des conditions de travail des agents. Des projets sont en cours et les agents attendent avec impatience leur réalisation.

10 FEVRIER 2026

Certaines juridictions sont mal sécurisées et les agents sont anxieux à l'idée qu'un drame puisse arriver. Les espaces accessibles aux justiciables sont parfois sans vidéo-surveillance ne permettant pas une surveillance accrue des agents de sécurité démunis.

La CFDT vous rappelle monsieur le Directeur, qu'elle demande la tenue de CSA spécifiques sur les questions immobilières pour traiter de l'entretien, la rénovation et la restructuration des bâtiments existants et la création de nouvelles cités judiciaires adaptées à l'accroissement de l'activité judiciaire. Mais également de CSA spécifiques sur le numérique permettant enfin le développement des outils et logiciels informatiques fiables et réellement adaptés à la transformation numérique et au changement des méthodes de travail.

Comment parler de surcharge de travail sans parler du manque cruel d'effectifs ?

Le manque d'effectifs est criant dans quasi toutes les juridictions et l'arrivée des greffiers et cadres greffiers à effectif constant ne peut se substituer aux renforts nécessaires.

Après avoir attendu pendant des années la reconnaissance de leur investissement professionnel, les agents de greffe ont entendu les annonces de la DSJ concernant les principales étapes de la réforme des métiers de greffe: La promotion en greffiers de 700 adjoints administratifs sans mobilité, la promotion de 3200 cadres greffiers sans mobilité et la reconstitution du grade de greffier principal.

Ces annonces de la DSJ ont créé de fortes attentes chez les agents : l'espoir d'une opportunité de carrière et la reconnaissance de leur valeur professionnelle.

Les agents se sont emparés de ces opportunités de carrières. Ils se sont massivement inscrits aux examens professionnels, ont présenté leur candidature, le tout en suivant des formations et en préparant sérieusement leur dossier. Grâce à leur investissement, de nombreux collègues ont bénéficié d'une promotion ces derniers mois.

Toutefois l'absence de communication des critères retenus par la commission de sélection n'a pas permis aux agents non promus de comprendre leur non-sélection. La DSJ a annoncé avoir privilégié les dossiers avec des notations excellentes et sans procédure disciplinaire mais à notations équivalentes, quels sont les critères qu'a privilégié l'administration : la mobilité géographique ? la mobilité dans les fonctions ? l'avis hiérarchique ?

Sans communication claire, les spéculations fusent et l'incompréhension grandit d'autant qu'il s'agissait de la dernière possibilité d'une promotion au choix sans mobilité dans le corps de cadre greffier.

La CFDT espère que la déception vécue ne découragera pas les agents et qu'ils s'inscriront massivement à l'examen professionnel 2026 qui permettra encore une promotion sans mobilité dans le corps des cadres greffiers.

Une vive incompréhension face aux faibles promotions dans le principalat de greffier

Une ombre au tableau subsiste avec les résultats pour 2026 de la promotion au choix au grade de greffier principal qui ne sont pas à la hauteur des attentes et ont causé une vive incompréhension au sein du corps de greffier. En plus d'avoir été extrêmement tardifs, les résultats sont très en dessous du nombre de promus espérés. Les agents ont pu constater le faible nombre de promus alors que la DSJ promettait une reconstitution massive du principalat de greffier : 179 promus au choix en 2024, 186 en 2025 et seulement 100 en 2026, l'année où le recrutement aurait dû être le plus important !

Les agents ne comprennent pas et le risque de découragement est au plus haut.

La CFDT vous invite monsieur le directeur, à encourager et valoriser auprès du ministère, l'énorme implication des agents et des magistrats et leur détermination à rendre la meilleure justice avec des moyens pourtant insuffisants et une reconnaissance encore trop limitée pour une majorité d'entre eux.

Il en va non seulement de l'attractivité des métiers mais aussi de la santé mentale des agents trop souvent confrontés à une perte de sens. En effet, parce qu'elle touche à des besoins humains essentiels — être respecté, se sentir utile, appartenir à un collectif et donner du sens à son travail — la reconnaissance de l'engagement des agents ne peut être reléguée au second plan. Son absence fragilise durablement les personnels comme le service public lui-même.

Ces différentes campagnes de promotion ont permis aux agents de prendre conscience de l'importance de l'évaluation dans leur carrière. Le nombre de recours contre les comptes rendus d'évaluation professionnelle (CREP) devrait logiquement augmenter dans les prochains mois.

Afin de limiter ces recours, il est essentiel pour les agents de préparer en amont l'entretien annuel notamment la partie « atteinte des objectifs » et de venir à l'entretien avec des données chiffrées de leur activité.

Enfin, **la CFDT** s'associe aux décisions ministérielles visant à lutter contre la corruption qui touche particulièrement la juridiction marseillaise, pour laquelle un rapport est attendu prochainement. Celui-ci devra également reconnaître l'engagement constant des agents afin que l'opprobre jeté sur quelques « défaillants » ne rejoailisse pas sur la grande majorité des agents marseillais.

Pour **la CFDT**, s'il est important de reconnaître qu'il peut apparaître des failles dans nos systèmes de fonctionnement, il faut néanmoins reconnaître également que cela ne concerne que quelques éléments isolés et qu'il ne s'agit en rien d'une généralité.

Les représentants à la formation spécialisée du CSA SJ :

Klervia RENAULT et Virginie CASTERS